



# Convention BEJUNE

## Demande de prise en charge des écolages pour la fréquentation d'un lycée/gymnase, d'une école de culture générale hors canton

La fréquentation d'un lycée/gymnase ou d'une école de culture générale extracantonale ou de la passerelle Dubs par des élèves du canton de Berne, du Jura et de Neuchâtel est réglée par la Convention BEJUNE entre Berne, Jura et Neuchâtel sur les contributions aux frais d'enseignement. Vous pouvez trouver les raisons justifiant la fréquentation d'un établissement extracantonale à l'article 3 de la convention précitée.

NOM (en majuscule) : ..... Né-e le : .....  
Prénom : ..... Sexe :  masculin  féminin  
Rue : ..... Tél. ou portable : .....  
NP, Localité : ..... E-mail : .....

NOM(S) et Prénom(s) des parents (parents ou alors le-la dernier-ière détenteur-trice de l'autorité parentale) : .....

Adresse :  identique à l'adresse du-de la candidat-e  
 différente, alors indiquer l'adresse : .....

Nom et lieu de l'école secondaire  
actuellement fréquentée : .....

Nom et lieu de l'école souhaitée : .....

Filière choisie :  Lycée / Gymnase  
 Ecole de culture générale (ECG)  
 Ecole de maturité spécialisée (EMSp) (Maturité spécialisée)  
 Année propédeutique pour entrée en HES  
 Passerelle DUBS

Option spécifique choisie : .....

Durée de la formation : ..... Début : ..... Fin : .....  
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Justification de la demande :  Offre de formation pas équivalente dans le canton  
(Veuillez cocher ce qui convient)  Temps de déplacement raccourci  
 Motifs personnels impérieux : .....

Date : ..... Signature du-de la candidate-e\* : .....  
*\*Pour l'élève mineur-e, la signature du-de la représentant-e légal-e est nécessaire.*

**La présente demande doit être envoyée d'ici au 31 mars à l'adresse correspondante à votre canton de domicile, soit :**

Office de l'enseignement secondaire du  
2ème degré et de la formation prof.  
Mme Janine Boss  
Kasernenstrasse 27, Case postale  
3000 Berne 22  
031 633 87 79

Service de la formation des niveaux  
secondaire II et tertiaire  
M. Jean-Luc Portmann  
Rue du 24-Septembre 2  
2800 Delémont  
032 420 71 62

Service des formations postobligatoires  
Mme Laurence Knoepfler Chevalley  
Espacité 1  
CP 2083  
2302 La Chaux-de-Fonds  
032 889 79 26

### Annexe obligatoire à joindre par la/le candidat-e :

Candidat-e mineur-e : Une attestation de domicile originale au nom d'un des parents (document récent, 3 mois maximum).  
Candidat-e majeur-e : Un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes définies dans la case adéquate de la page 2 de ce formulaire).

### Remarques :

L'autorisation du canton de domicile concerne uniquement la prise en charge de la contribution financière et ne préjuge pas de l'admission de la ou le candidat-e. La ou le candidat-e doit formuler séparément une demande d'inscription auprès de l'école qu'elle ou qu'il souhaite fréquenter. Les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de la ou le candidat-e ou de son ou sa représentant-e légal-e.

### Autorisation du canton de domicile / canton débiteur

L'autorité soussignée autorise la ou le candidat-e à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant la contribution intercantonale BEJUNE. L'autorisation concerne uniquement la prise en charge de la contribution financière et ne préjuge pas de l'admission de l'élève.

Lieu et date : ..... Timbre et signature : .....